

Soubassement : (n.m) Partie basse d'un édifice reposant sur les fondations, généralement massive et supportant le reste de la construction.

Composé de *sous* (latin *subtus*, au-dessous), de *bas* (du bas-latin *bassus*, gras, obèse). Le suffixe *-ment* indique une action ou son résultat. Le terme est relevé par Frédéric Godefroi (*Dictionnaire de l'ancienne langue française*) sous la forme « subassement » (1358), puis en 1427 dans un *Compte d'ouvrages* : « Pour quatre vingts et cinq pies de souzbassement. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.



© CF&FT